

AVIS PUBLIC



AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Projet de Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments, remplaçant le Règlement relatif à l'entretien des bâtiments (07-034)

Lors de son assemblée du 15 mai 2023, le conseil municipal a adopté le projet de règlement intitulé « Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments ». Ce règlement remplace le Règlement sur l'entretien des bâtiments (07-034).

Le règlement proposé aura pour effet de :

- préciser la portée et les rôles principaux du règlement, soit d'empêcher le déperissement des bâtiments situés sur le territoire de la Ville, de les protéger contre les intempéries et de préserver l'intégrité de leur structure;
- apporter de nouvelles définitions de « bâtiment patrimonial », « éléments extérieurs d'un bâtiment », « enveloppe extérieure d'un bâtiment » et « ouverture d'un bâtiment »;
- préciser les dispositions générales pour le bon état de l'enveloppe extérieure d'un bâtiment, de ses éléments extérieurs, de ses éléments de structure, de ses ouvertures, du clapet anti-retour et des appareils de plomberie et de chauffage;
- apporter de nouvelles dispositions relatives aux bâtiments vacants;
- introduire une nouvelle mesure réglementaire exigeant l'enregistrement des bâtiments vacants;
- modifier le cadre pénal;
- apporter des ajustements en cohérence aux règlements complémentaires qui relèvent du conseil municipal, soit les règlements 11-018 et 03-096.

Le règlement proposé ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation est désignée pour consulter la population de la Ville de Montréal sur le projet de règlement. L'assemblée publique de consultation vise à éclairer la prise de décision des personnes élues qui siègent au conseil municipal.

DATE ET HEURE : **Mardi 6 juin 2023, de 13 h 30 à 16 h**

Salle du conseil, hôtel de Ville de Montréal - Édifice Lucien-Saulnier

155, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1B5

L'assemblée sera disponible en webdiffusion sur la page web de la consultation.

Lors de cette assemblée, le Service de l'urbanisme et de la mobilité de la Ville de Montréal présentera le projet de Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments. La présentation sera suivie d'une période de questions et de commentaires du public présent dans la salle d'assemblée, puis d'une période consacrée à la lecture des questions et commentaires du public qui assiste à distance à l'assemblée. Enfin, l'assemblée se conclura par une période de questions et commentaires des membres de la Commission.

PARTICIPER EN POSANT UNE QUESTION OU EN ÉMETTANT UN COMMENTAIRE

La Commission invite toute personne qui souhaite poser une question ou émettre des commentaires en lien avec l'objet de la consultation à s'inscrire en remplissant le [formulaire en ligne](#) disponible sur la page de la consultation, **entre le vendredi 19 mai et le mardi 6 juin 2023 à 13 h**. Il sera également possible de s'inscrire sur place pour les personnes qui se présenteront à l'assemblée.

DOCUMENTATION

La documentation utile pour comprendre le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site web des commissions à la page consacrée à la consultation.

Toute personne qui en fait la demande peut obtenir copie des documents en appelant au 514 872-3000 ou par courriel : commissions@montreal.ca.

Le projet de règlement peut également être consulté au Service du greffe de la Ville de Montréal.

RENSEIGNEMENTS : Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au bureau
de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
Télécopieur : 514 872-5655
<https://montreal.ca/sujets/commissions-permanentes>
commissions@montreal.ca
[@Comm_MTL](#)

Fait à Montréal, le 19 mai 2023

Le greffier de la Ville,

Emmanuel Tani-Moore, avocat